

Traduction de documents

Traduction de documents

En Allemagne, les documents officiels tels que les certificats, les actes de mariage ou de naissance ne peuvent être traduits en allemand que par des **traducteurs/trices diplômés d'État**. Si le document est traduit par une personne qui n'est pas un traducteur/une traductrice diplômé(e) d'État, il ne sera pas reconnu. Vous trouverez de tels traducteurs* agréés sur Internet ou [sur](#)  [ici](#).

💡 Ces traductions peuvent être très chères. Vérifiez bien au préalable si vous avez vraiment besoin d'une traduction certifiée. Comparez également les prix. Il n'y a pas de prix unique.

Parfois, les frais de traduction peuvent être pris en charge. Renseignez-vous **avant** de passer votre commande de traduction :

- auprès de l'organisme pour lequel vous avez besoin de traductions
- auprès de l'administration dont vous recevez des prestations sociales.

Pour une traduction approximative, il existe des services en ligne gratuits, comme par exemple sur :

 [DeepL](#)

 [Reverso](#)

 [Google Translate](#)